



Réunion du Groupe Loutre National

Samedi 9 septembre 2017

MNHN, amphithéâtre d'entomologie, Paris

Présents: Christian Arthur (SFEPM), Laëtitia Faine (Normandie), Pascal Fournier (Aquitaine), Rachel Kuhn (SFEPM), Camille le Gouil (SFEPM), Pierre Rigaux (PACA), Thomas Ruys (Aquitaine), Franck Simonnet (Bretagne, SFEPM), Alain Texier (Pays de Loire), Nicolas Varanguin (Bourgogne).

Excusés: Gaëlle Caublot (Limousin), Estelle Germain (Lorraine), Hélène Jacques (SFEPM), Didier Montfort (Pays de Loire), Frédéric Néri (Midi-Pyrénées), Françoise Poitevin (Languedoc-Roussillon), Fabien Sané (Languedoc-Roussillon), Sébastien Teyssier (Rhône-Alpes), Thierry Tournebize (Champagne-Ardennes).

Le secrétaire du Groupe, Franck Simonnet, accueille les participants à 10h00, présente les excuses et dresse l'ordre du jour :

- Faire le point des études et travaux sur la Loutre en régions,
- Relire la première version du future PNA de conservation,
- Dresser la liste des besoins et attentes pour la SFEPM en travaux sur la Loutre.

I - Tour de table de l'actualité en régions :

PACA: Poursuite des actions sur la Loutre par la LPO PACA via une subvention DREAL pour 2017-2018 : suivi de la recolonisation et étude des points noirs

Pays de Loire: Poursuite des actions sur la Loutre par les différentes associations: synthèse annuelle des données (répartition et mortalité), aménagement de passages à Loutre, vigilance accrue sur la prise en compte dans les documents type TVB, PLU. A noter qu'il y a de plus en plus de sollicitations pour la prise en compte de la Loutre lors de l'organisation d'évènements (fêtes, concerts, etc.). Par ailleurs, un loutron a été recueilli en 2017 près de Luçon et confié au centre de soin d'Audenge (33).

Bourgogne: Poursuite des actions par un Groupe Loutre actif : Inventaire/Suivi et diagnostics ponts (financements Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie), travail sur les piscicultures (quelques expertises+recherche de financement), développement des Havres de Paix, nombreuses actions de communication (presse, conférences).

Aquitaine: Actions ponctuelles et espérance de pouvoir s'appuyer sur le nouveau PNA pour lancer un programme ambitieux sur la région Nouvelle-Aquitaine. A signaler les problèmes de tir sur tonnes de chasse suite à la prédation d'appelants.

Normandie: Constitution d'un Groupe Loutre animé par le GMN (CPIE, AFB, ONCFS, DREAL, PNR) qui met en oeuvre le PNA: suivi de la répartition, démarches pour autorisations règlementaires pour valorisation des cadavres, diagnostics ponts (difficultés à passer à la phase aménagements), communication (notamment autour des Havres de Paix).

Bretagne: Poursuite des actions : suivi de la recolonisation (via un Observatoire régional des mammifères), aménagement de passages routiers (DIRO), accompagnement de pisciculteurs (financement Agence de l'Eau) mais pas de mise en protection faute de financements

Limousin: Poursuite des actions: piscicultures, passages routiers, valorisation des cadavres. Projet de développer une formation sur la Loutre et sa conservation et les Havres de Paix.

Autres régions: la recolonisation se poursuit en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. En Rhône-Alpes-Auvergne, synthèse en cours des déclinaisons régionales du précédent PNA.

Dans plusieurs départements se pose la problématique des arrêtés préfectoraux d'interdiction des pièges tuants à moins de 200 m des cours d'eau : plusieurs correspondants signalent un problème d'harmonisation de ces arrêtés ainsi que des remises en cause par des fédérations de chasse de la véracité des données associatives et des Préfectures qui ne prennent pas d'arrêtés.

II - Rédaction du PNA 2018-2027 :

L'Etat a instauré deux types de PNA : les PNA de restauration pour les espèces les plus menacées et les PNA de conservation pour celles étant dans une situation moins critique et/ou ayant déjà bénéficié d'un PNA ayant permis de passer d'une situation défavorable mauvais à défavorable inadéquat. Le nouveau PNA Loutre est un plan de conservation et prévu pour une durée de 10 ans. Le Ministère n'a pas fixé de cadre très précis quant à la forme que doit prendre le document PNA.

La rédaction de ce plan a été confiée à la SFEPM. Rachel Kuhn a débuté sa mission mi-mai et la poursuit jusqu'à fin novembre. Un comité de rédaction constitué par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, DREAL coordinatrice du PNA, devra donner son avis sur le PNA très prochainement. Le PNA sera ensuite soumis au CNPN vers janvier 2018.

Pour le moment, il n'existe aucune garantie de financement d'une animation nationale ou régionale lors de l'application du PNA. Si des financements peuvent être mobilisés en région, il apparaît au minimum qu'un financement d'une animation nationale serait nécessaire.

Le Groupe Loutre a passé en revue les différentes fiches-actions actuellement proposées et fait des propositions de modification (**en gras** les modifications de la structure du plan).

Action 1 (Suivi) :

Passer en priorité 1.

Discussion sur la distinction entre le suivi de la répartition et le suivi de la recolonisation => distinguer 2 sous-actions et prévoir la rédaction d'un protocole spécifique (avec densité de prospection et pas de temps différents) pour le suivi de la recolonisation (*nécessite une animation nationale*)

Discussion sur la pertinence ou non des protocoles de suivis nationaux pour les arrêtés préfectoraux => prévoir dans l'action 8 la rédaction d'une note ou d'une circulaire interne au Ministère reprenant les recommandations édictées lors du précédent PNA.

Action 2 (Mortalité/cadavres) :

Passer en priorité 1.

Reformuler l'objectif de l'action et aller davantage à l'essentiel dans la description.

Affiner l'implication possible du réseau SAGIR/Unité Faune Sauvage de l'ONCFS.

Action 3 (Réduire la mortalité) :

Réorganiser/Réduire/Harmoniser le descriptif.

Renvoyer ce qui concerne la sensibilisation à l'action 9

Nécessité de prévoir la gestion d'une base de données des prélèvements (hébergés au MNHN) et des sollicitations (*nécessite une animation nationale*)

Action 4 (Habitats) :

Le Groupe Loutre souhaite que cette action soit fusionnée avec l'Action 8. En effet, les points indiqués dans le descriptif se rapportent aux actions 3, 8 et 10, excepté le dernier à conserver.

Action 5 (Havres de Paix) :

Le Groupe Loutre suggère d'intégrer cette action dans l'Action 9, en considérant qu'il s'agit avant tout d'un outil de sensibilisation. Besoin de faire vivre ce réseau (*nécessite une animation nationale*)

Action 6 (Pisciculture) :

Discussion sur l'intérêt de décliner cette action dans toutes les régions => oui car importance de prévenir les risques de conflits (et donc de destruction) sur tout le territoire.

NB: Actuellement des demandes d'expertise et d'accompagnement arrivent auprès du médiateur piscicultures du précédent PNA. Il y a nécessité d'y répondre rapidement.

=> Il s'agit dans le nouveau PNA de réactiver la médiation mais aussi d'instaurer un système de résolution des conflits basé sur 1/ la médiation, 2/ un compagnonnage par la formation à cette problématique de naturalistes dans chaque région, 3/ la formation de la profession aquacole (étudiants, syndicats...) (*nécessite une animation nationale*).

Action 7 (soins) :

Le Groupe Loutre estime qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres dans la réduction de la mortalité due à l'Homme et que cela ne concerne pour l'heure que quelques loutrons par an. Néanmoins, il y a nécessité de répondre à la demande sociale lors de la découverte d'animaux en détresse

=> **intégrer cette action comme une sous-action de l'Action 3**

Il sera également nécessaire de prévoir l'organisation d'un cadrage pour les relâchers (*nécessite une animation nationale*)

Action 8 : à fusionner avec la 4

Action 9 (communication/sensibilisation) : mieux distinguer les différentes cibles : grand public (communication/sensibilisation)/professionnels, gestionnaires, usagers (sensibilisation/formation)

Action 10 (coordination/assistance) : axer sur la coordination et la mutualisation (*nécessite une animation nationale*).

III – Travaux SFPEM :**III-A - Projet d'Observatoire National des Mammifères**

La SFPEM porte un projet d'"ONM" centralisant les données mammifères de tout le territoire, au minimum à la maille 10x10 et à la commune. Pour cela, des conventions vont être proposées aux associations régionales. Un pont existera avec le SINP, les données des établissements publics seront donc également intégrées. Un module de restitution cartographique sera mis en ligne. Concernant la Loutre, le Groupe devra s'interroger 1/ sur ce qu'il est nécessaire de faire apparaître sur la carte interactive (quelles informations lorsqu'on clique), 2/ sur la possibilité de proposer également une carte interprétée (type présence permanente). Cet outil pourrait constituer une réponse au problème de la remise en cause des données associatives lors de la rédaction des arrêtés préfectoraux.

III-B - Rapportage Natura 2000

Le nouveau rapportage (tours les 6 ans) est lancé. Il doit être terminé pour fin 2018. Il s'agit d'actualiser la carte nationale et de remplir les formulaires.

La SFEPM est chargée du rapportage pour la Loutre. Un financement sera disponible pour les remontées de données des régions.

Concernant le Groupe Loutre, il serait intéressant que les formulaires soient remplis au niveau des régions administratives et qu'une ou deux personnes centralisent et synthétisent à l'échelle des grandes régions biogéographiques.

La réunion est close à 17h00 et le secrétaire remercie tous les participants. Un compte-rendu sera adressé à tous pour relecture avant diffusion.

Franck SIMONNET, secrétaire Groupe Loutre

19/09/2017